

## **SESSION ORDINAIRE DU 26 JUILLET 2010 à 20 h 30.**

**Date de convocation : 20.07.2010.  
Affiché le 28 JUILLET 2010.**

L'an deux mil **DIX**, le **26 JUILLET**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Michel DUPUY, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : **DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. REBEYROL. MICHAUD. NARDOU. JAMET. GUEDEC. SEMENY.**

**EXCUSES** : **Anne JOVET ayant donné pouvoir à Yannick GUEDEC.**

**SECRÉTAIRE** : **Yveline LEYMARIE est élue secrétaire.**

En ouvrant la séance, Monsieur le maire demande de rajouter à l'ordre du jour les 2 délibérations suivantes :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2009 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Excideuil (SIAEPE)
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la commune de Saint Martial d'Albarède, pour l'exercice 2009.

Michel DUPUY donne lecture du procès-verbal de la session du 05 JUILLET 2010. Le procès verbal est adopté et signé par tous les membres présents sans aucune modification.

### **SIAEPE / RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2009**

Conformément à l'article 3 du décret n° 95.635 du 06 mai 1995, Monsieur le Maire présente, pour l'exercice 2009, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable d'EXCIDEUIL.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT. EXERCICE 2009**

Conformément aux dispositions du Décret n° 95.635 du 06 mai 1995, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, pour l'exercice 2009.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
- approuve le rapport annuel du service public d'assainissement établi pour l'exercice 2009.

### **CHOIX BUREAU ETUDE ASSAINISSEMENT**

Francis Cipierre présente l'analyse faite au sein de la commission communale environnement concernant les offres présentées par les différents bureaux d'étude, dans le cadre du projet d'extension du réseau d'assainissement collectif et de la réfection de la station d'épuration.

Trois Bureaux d'études ont répondu : Advice Ingénierie, Sarl Chamade et Hydraulique Environnement.

Au vue de l'analyse de ces offres, faite par la commission communale environnement et sur recommandation de cette dernière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Retient comme bureau d'études la SARL CHAMADE, dans le cadre du projet d'extension du réseau d'assainissement collectif et de la réfection du système de filtre à sable de la station d'épuration.
- Mandate Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir entre le bureau d'études technique SARL CHAMADE et la commune de Saint Martial d'Albarède,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à cette affaire.

### **BUDGET ASSAINISSEMENT / VIREMENT DE CREDITS / BUREAU D'ETUDES / EXTENSION RESEAU**

Le Conseil Municipal, sur décision du Maire,

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2010 sont insuffisants,
- Décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULE DES COMPTES	DIMINUT / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
Immobilisations corporelles en cours	2315/9999	3 000 €		
Frais études et recherches			203/9999	3 000 €
DEPENSES – INVESTISSEMENT				
TOTAUX EGAL / INVESTISSEMENT		<b>3 000 €</b>		<b>3 000 €</b>

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

### **DECISION FOYER FERME MAISON FOURS CHAUX**

Lors de la réunion de la Commission Communale « Travaux », un avis défavorable a été émis concernant la pose d'un foyer fermé à la Maison des Fours à Chaux.

Yveline LEYMARIE demande au Conseil de se prononcer sur la décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de ne pas installer de foyer fermé à la Maison des Fours à Chaux.

**Vote : Pour : 3 Contre : 5 Abstention : 2**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **SECURISATION CARREFOUR MONUMENT AUX MORTS SUR RD 705**

Monsieur le Maire présente au Conseil le plan d'aménagement concernant la sécurisation du carrefour aux monuments aux morts sur la RD 705.

#### **CITERNE**

Monsieur le Maire informe le conseil :

de l'existence d'une citerne d'environ 30 m<sup>3</sup> place de la mairie, que cette dernière a été vidée par les pompiers le samedi 24 juillet, qu'il souhaite remettre en service celle-ci pour alimenter les sanitaires de la mairie, de la salle des fêtes et l'arrosage des espaces verts,

qu'il y a lieu de refaire les canalisations et le système de pompage,  
que cette remise en état pourrait être entreprise lors des travaux de la mairie et salle des fêtes.

Le conseil dit être favorable à la remise en service de la citerne.

### **LOCALISATION DES HABITATIONS**

Monsieur Didier JAMET demande s'il n'y aurait pas une possibilité de localisation par GPS des constructions de la commune afin de permettre aux visiteurs de trouver aisément les adresses.

Monsieur le Maire doit se renseigner à ce sujet. Dit qu'il serait peut être plus judicieux de donner un nom à chaque rue avec un numéro plutôt de d'installer des panneaux de lieux dits dans le bourg et aux Farges. Cette solution ne résout pas le problème des écarts.

### **INFORMATION**

Yannick GUEDEC informe le Conseil que dans le cadre des Journées du Patrimoine du 18 et 19 septembre 2010, une visite de belles demeures est organisée.

**Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 10.**